

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karen Drolet

<https://www.cadre21.org/membres/4ab3d3631f5708763989d2c6>

Date d'obtention : 2020-10-15 14:45:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode très claire qui encadre bien les étapes à faire ou à éviter, qui définit bien les rôles de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai des outils concrets pour bien faire mon travail, je pourrai utiliser les questionnaires et aide-mémoire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos!

Si je suis en présence d'un acte malveillant, contacter le policier-école, ne pas faire le questionnaire avec l'instigateur. Pour les situations impulsives je communiquerai après les interventions.

Agir le plus rapidement possible.